



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. FAU a donné pouvoir à M. AYRAL.

M. DAGUZAN a donné pouvoir à M. BARDOU.

N° 2025/25

Objet : Finances : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2024 sur la gestion de l'exercice 2025

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2024, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2024 sur la gestion de l'exercice 2025.

Pour le Budget Principal, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	198 624,44 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 20	=	9 697,20 €	
en dépense Chapitre 21		78,98 €	
au 31/12/2024 Divers			
Total	=	9 776,18 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	208 400,62 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2024 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	208 400,62 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2024			
Résultat comptable de l'exercice 2024 (C/12)	=	311 948,36 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	1 419 556,44 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	1 731 504,80 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2025	=	208 400,62 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2025	=	1 523 104,18 €	

Pour le Budget Annexe Ordures Ménagères, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2024 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	423 837,64 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2024 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	423 837,64 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2024			
Résultat comptable de l'exercice 2024 (C/12)	=	34 512,84 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	123 713,56 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	158 226,40 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2025	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2025	=	158 226,40 €	

Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	662 588,36 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2024 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	662 588,36 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2024 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	662 588,36 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2024			
Résultat comptable de l'exercice 2024 (C/12)	=	487 232,88 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	0,00 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	487 232,88 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2025	=	487 232,88 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2025	=	0 €	

Pour le Budget Annexe ALSH, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 20	=	1 800,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2024 Divers		0,00 €	
Total	=	1 800,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	1 800,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	4 930,24 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2024 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	4 930,24 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2024			
Résultat comptable de l'exercice 2024 (C/12)	=	- 605,88 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	1 713,89 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	1 108,01 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2025	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2025	=	1 108,01 €	

Pour le Budget Annexe Crèches, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 20	=	1 746,00 €	
en dépense Chapitre 21		3 903,84 €	
au 31/12/2024 Divers		0,00 €	
Total	=	5 649,84 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	5 649,84 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	15 879,70 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2024 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	15 879,70 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2024			
Résultat comptable de l'exercice 2024 (C/12)	=	7 928,86 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	- 7 505,37 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	423,49 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2025	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2025	=	423,49 €	

Pour le Budget Annexe Office de Tourisme, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2024 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	67 649,68 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2024 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	67 649,68 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2024			
Résultat comptable de l'exercice 2024 (C/12)	=	9 092,85 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	18 333,12 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	27 425,97 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2025	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2025	=	27 425,97 €	

Pour le Budget Annexe Réseau d'Ecoles, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2024 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	370,67 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2024 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	370,67 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2024			
Résultat comptable de l'exercice 2024 (C/12)	=	- 43,84 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	9 379,98 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	9 336,14 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2025	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2025	=	9 336,14 €	

Pour le Budget Energies Renouvelables, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2024 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	1 161,77 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2024 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	1 161,77 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2024			
Résultat comptable de l'exercice 2024 (C/12)	=	- 718,28 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	1 487,27 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	768,99 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2025	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2025	=	768,99 €	

Pour le Budget annexe Aquaval, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	229 592,21 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2024 Divers		0,00 €	

Total =

TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	229 592,21 €	(D4)
---------------------------------------	---	--------------	------

Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	=	0,00 €	(R1)
--	---	--------	------

Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €
-------------------------------	---	--------

en recette Chapitre 13	=	233 980,05 €
------------------------	---	--------------

au 31/12/2024 Chapitre 16	=	0,00 €
---------------------------	---	--------

Divers	=	0,00 €
--------	---	--------

TOTAL	=	233 980,05 €	(R2)
-------	---	--------------	------

TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	233 980,05 €	(R4)
----------------------------	---	--------------	------

BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0 €
-------------------------------	---	-----

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2024

Résultat comptable de l'exercice 2024 (C/12)	=	- 20 763,18 €
--	---	---------------

Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	629 027,93 €
---	---	--------------

RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	608 264,75 €
----------------------------	---	--------------

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2025	=	0 €
---	---	-----

Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2025	=	608 264,75 €
---	---	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2024 sur la gestion de l'exercice 2025 pour le budget principal et les différents Budgets Annexes (Ordures Ménagères, Voirie, ALSH, Crèches, Office de Tourisme, Aquaval, Réseau d'Ecoles, Energies renouvelables), comme indiquées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance
Laurent BAZART

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.